



USAGE DE BILLETS FACTICES DE TYPE ACCESSOIRE DE CINÉMA

Depuis le mois d'avril 2019 des billets de banque factices, achetés sur Internet, circulent sur le territoire national. Il s'agit d'accessoires de cinéma représentant des billets de 5, 10, 20 et 50 Euros. Leur vraisemblance est susceptible de tromper des personnes peu vigilantes. Si leur acquisition n'est pas illégale en soi, l'usage frauduleux de ces billets factices est répréhensible.

△ De quoi s'agit-il ? -> Billets factices de 5, 10, 20 et 50 € de type «Movie Money»

- Destinés à l'industrie cinématographique et au monde du spectacle, en vente pour quelques Euros sur des sites Internet.
- Identifiables à partir d'éléments caractéristiques mentionnés dans la représentation ci-dessous.

△ Points de contrôle

- > Présence de la mention «**THIS IS NOT LEGAL. IT IS TO BE USED FOR MOTION PROPS**» sur le recto et le verso des billets
- > La signature de Mario DRAGHI, positionnée sous le drapeau européen est remplacée par les mots «**MovieMoney**» au recto
- > La mention «**EYPO**» est remplacée par «**PROPO**»
- > Numéro de série ne comportant pas les 12 caractères nécessaires
- > Le numéro de série est faux et identique sur de nombreux billets factices, souvent le n° «**MB66688880**»
- > Absence de «craquant» à la manipulation
- > Absence de relief au toucher (bande de sécurité)
- > Absence d'hologramme

